

## ***SEANCE DU 2 JUIN 2021***

L'an deux mille vingt-et-un, le 2 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages.

Sont présents : BOUQUIER Marie-Paule, BONNET Dominique, PUECH Jérôme, BROUXEL Claire, BILBAUT Suzanne, ~~DELRIEU Bernard~~, DE NICOLO Sandrine, LACOSTE Pierre, MURATET Nicole, PRAT Loïc, TIERLE Jean-Paul

Absent excusé : DELRIEU Bernard

Secrétaire de séance : Claire BROUXEL

### **ORDRE DU JOUR**

Madame Le Maire demande si des observations ou modifications sont à apporter au compte rendu de la séance du 11 mai 2021. Aucune modification n'est exprimée, de ce fait, chaque conseiller municipal est invité à signer les procès-verbaux.

#### **Délibération 2021-018 : Demande de dérogation autorisant une construction hors des parties urbanisées de la commune**

Le Maire

- Présente au Conseil Municipal le fait qu'une demande de certificat d'urbanisme a été sollicitée par **Monsieur FLORY Didier** en vue de construire **un bâtiment professionnel, sur la parcelle B 468, au lieu-dit "Lavigne"**.

- Le certificat d'urbanisme déposé le 8 avril 2021 pour ce dossier a reçu un avis défavorable en date du 17 mai 2021,

- Attire l'attention des membres présents sur :

- **L'article L 142-4 3° alinéa, du code de l'urbanisme** qui stipule que "*Les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme ne peuvent être ouverts à l'urbanisation pour autoriser les projets mentionnés aux 3° et 4° de l'article L.111-4*".

- **L'article L 111-4 du code de l'urbanisme** qui stipule qu'une "*délibération motivée du conseil municipal, si celui-ci considère que l'intérêt de la commune, en particulier pour éviter une diminution de la population communale, le justifie, dès lors qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique, qu'elles n'entraînent pas un surcroît important de dépenses publiques*".

- **Demande que ce projet de permis de construire** puisse être instruit favorablement dans le cadre de l'avis rendu par la commission départementale des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) :

- Le but de la Collectivité est de soutenir un projet d'installation d'une activité artisanale de couvreur sur notre commune et tout le territoire de « La Chataigneraie Cantalienne »,
- Le terrain est situé à quelques mètres de 2 habitations et d'une grange.
- Monsieur FLORY Didier est propriétaire de la *parcelle B 466*, les parcelles voisines sont également propriétés de la famille.
- Le projet de construction d'un bâtiment de stockage représente une obligation au développement d'une activité artisanale telle que couvreur portée par Monsieur FLORY Didier.  
L'activité artisanale de couvreur est essentielle à notre territoire. Une profession rare qui mérite toute notre attention. Profession dont l'intérêt collectif nous interpelle. Nous ne pouvons répondre que positivement à cette situation. Un retour négatif serait plus que préoccupant, c'est un projet qui a sens majeur pour notre population.
- De plus la parcelle est desservie par la voie communale N° 24. Les réseaux d'eau potable, électricité et France-télécom sont en bordure de ce chemin.
- La construction de ce bâtiment sur cette parcelle ne génère aucune nuisance, ni entraîne aucune dépense à la collectivité en terme d'installation de tous les réseaux

**Madame Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal quant à ce projet**

**LE CONSEIL MUNICIPAL** ouï l'exposé de Madame Le Maire et après avoir délibéré, à unanimité :

- Approuve le projet de Monsieur FLORY Didier
- Autorise Le Maire à signer les pièces afférentes au projet.

*Madame Le Maire donne lecture du courrier adressé à Monsieur Le Préfet dans le but de défendre ce projet d'urbanisme devant la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). Monsieur Michel TEYSSEDOU a été sollicité par Madame Le Maire afin d'être présent à ses côtés lors de l'audience demandée auprès de Monsieur le Préfet pour défendre ce projet.*

**Délibération 2021-019 : Confection des paies informatiques des agents de la Collectivité (paie à façon)**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal, peut nous réaliser chaque mois les travaux suivants :

*Traitement de la paie des personnels rémunérés par l'Etablissement  
Ainsi que les indemnités des élus.*

Ces travaux seront rémunérés sur les bases suivantes :

- Ouverture d'une fiche individuelle et annuelle	-	0 €
- Traitement de la paie (par mois et par paie)	-	10 €

Une convention sera établie entre le Centre de Gestion et la mairie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de la convention entre le CDG15 et le Conseil Municipal relative à l'adhésion,
- D'inscrire les crédits au budget,
- D'autoriser Madame Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité les membres du Conseil Municipal décide de confier ces travaux au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal.

### **Délibération 2021-020 : Détermination des conditions d'attribution de subventions aux associations communales**

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, le souhait de revoir les conditions d'attribution et les montants des subventions versées aux associations communales émis lors de la préparation du Budget Primitif de la commune pour l'année 2021. Un montant prévisionnel de 3 200.00 €uros a été voté, en attendant la répartition de cette somme.

Le Conseil Municipal a pris connaissance des bilans annuels de 2020 de chaque association communale afin de définir les critères d'attribution de ces subventions, en observant la nature et le montant des dépenses ainsi que l'impact de l'association sur la vie communale.

Après débat et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal ont décidé d'attribuer les subventions comme suit :

- ACCA	200.00 €uros
- Amicale des parents d'Elèves	700.00 €uros
- Entente sportive Vitrac Marcolès	700.00 €uros
- Familles Rurales Cère et Rance en Châtaigneraie	350.00 €uros
- Comité des Fêtes	500.00 €uros
- Coopérative scolaire de Vitrac	60.00 €uros
- Culture et Patrimoine à Vitrac en Châtaigneraie	200.00 €uros

### **Voirie communale 2021 :**

Dans le cadre de la réfection de la voirie communale, la Commune de Vitrac projette d'adhérer au groupement de commandes lancé par la Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne » afin de profiter de meilleurs tarifs, de conseils, du suivi du chantier et de la facturation. Une convention sera donc à signer avec le CIT (Cantal Ingénierie et Territoires) pour un coût de 770.00 €uros TTC, correspondant à un montant de travaux de voirie d'approximatif de 30 000.00 €uros. Cette prestation étant antérieurement prise en charge par la Communauté de Communes. Cette dernière n'a pas la compétence, juridiquement elle doit être prise en charge par la commune

Cette somme de 770.00 €uros sera payée dans l'opération « Voirie ».

Les points retenus pour 2021 sont les suivants :

- La « Côte du Mas »
- Le carrefour du « Pas de Péage » à « La maison Rouge » (autoroute)
- L'élargissement de « l'autoroute » au niveau de « La Galinière » - un courrier sera envoyé au propriétaire du bâtiment jouxtant la VC afin qu'il installe des chéneaux pour canaliser l'eau de pluie de ses bâtiments, condition impérative pour la réfection de cette partie de voirie communale
- La VC de « Labrunie »
- « Labrunie Haute »
- « Lacalmontie »
- « les Ventoux »

Les travaux à reporter sont :

- VC du Bourg à « Patacou »
- La boucle du « Mas »
- « Montplaisir »
- VC des « Yourtes »
- VC du « Serieys » au « Teinturier », en raison de sorties de bois à venir
- VC « La Limagne »
- VC « Lasplagnes »

Ceux à traiter en enrobé à froid sont :

- Le carrefour d' « Enflouris » à « Gouttevert »
- La « Côte du Puech »
- « Labrunie Basse » tant que les travaux de la maison GOUZOU ne sont pas terminés  
Un courrier sera également envoyé au SDE afin que l'enrobé soit refait suite aux travaux d'enfouissement de la moyenne tension.
- « Les Salettes »

Le montant de ces travaux est de 21 202.47 € HT (incluant la convention CIT), auxquels il convient de rajouter l'enrobé à froid. Il reste environ 7 000.00 € dans l'enveloppe budgétaire « voirie » au niveau des prévisions de 2021 ; Mr Grégory LAPEYRE sera sollicité pour faire un nouveau devis sur des points supplémentaires qui nécessitent une intervention.

### **Nouvelle organisation scolaire :**

Madame Mélanie BLONDEL, actuelle institutrice de l'Ecole de Vitrac, sera en charge du cycle 2 (classes de CP, CE1 et CE2) avec 16 élèves.

### **Demande de dérogation scolaire :**

Madame Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de dérogation scolaire qui est refusée unanimement. En effet, la Commune de Vitrac a mis en place des services de garderie avec des échéances horaires très larges. Elle a toujours combattu pour la sauvegarde de son école depuis de nombreuses années.

### **Projet d'aménagement de l'extérieur de la Salle Polyvalente :**

Suite à la visite du CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement), un rapport a été adressé à la mairie, reprenant les idées évoquées et les souhaits des élus.

Il est décidé suite au conseil de Mme la Directrice du CAUE, de remettre ce cahier des charges à un jeune couple d'architectes installés à l'Hôtel numérique de Montsalvy (CAMINO) afin qu'ils nous fassent des propositions d'aménagement.

Dans l'attente de ce projet, il est convenu de réparer la bâche extérieure existante en utilisant les côtés de celle-ci, inutilisés actuellement, afin de colmater les fuites.

### **Elections Départementales et Régionales :**

Dans le cadre de ces élections, 10 élus seront présents et répartis en 3 périodes (de 8h à 11h30, de 11h30 à 15h00 et de 15h00 au dépouillement) avec 4 personnes présentes par période.

Le dépouillement sera réalisé en 2 temps, dans l'impossibilité d'un déroulement dans les meilleures conditions.

Un test PCR de moins de 48h ou un auto-test sont conseillés pour les membres du bureau de vote non encore vaccinés.

Madame Le Maire et les membres du conseil qui le souhaitent reçoivent Mr FAURE et Mme CASSAN le samedi 5 juin à 9h30 et Mr MOREL et Mme BEAUDREY, le même jour à 17h00.

### **Réfection des sanitaires de l'école :**

Une commission des travaux est prévue le mardi 8 juin à 10h00

### **Questions diverses :**

\*Appartement au-dessus de la Mairie : ce logement géré par le CCAS de la Commune de Vitrac présente des coulures de mastic au niveau des fenêtres : un devis établi par la Société DGM nous est parvenu. « La Boutique du Menuisier » et « Batiman » seront également contactés afin de pouvoir disposer d'un comparatif.

\* « Le Tromp'L'Oeil » : La vente entre Monsieur LOQUAY, ancien gérant, et Monsieur RINCHE, propriétaire de « L'Auberge de la Tomette » sera signée le jeudi 3 juin en début d'après-midi. L'ouverture est prévue pour la mi-juin.

\*Courrier de Mme SERVANT Aurélie : Madame Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier reçu de Mme SERVANT, locataire au-dessus de l'école et concernant une forte consommation d'eau. Un premier constat a été fait ne descendant aucune fuite ; un second est prévu le 3 juin avec l'agent communal, un élu et Madame Le Maire.

\*Trois portes de bois couvrant les compteurs EDF sont à remplacer dans le Bourg. Le SDE nous fait part d'un devis en portes composit imitation pierre ou bois pour un montant de 2 465.00 Euros. Au vu de ce tarif, une réflexion est engagée pour un changement par les agents communaux.

\*Contrat de travail de Mme LIAUZU : La réorganisation de l'école ne permet plus à l'agent technique de rester en fonction à l'école ; le poste de l'Agence Postale Communale lui a été proposé, arrivant à son terme avec l'agent en poste actuellement et qui ne souhaite pas renouveler son contrat. Cette proposition a été acceptée.

Cette modification doit passer en Comité Technique au niveau du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour être actée. Une délibération du conseil municipal sera ensuite prise afin de concrétiser ce changement de poste.

\*Le gîte appartenant à Mme Sabine CZUBATY et situé dans le bourg de la commune, a été loué à l'année à une famille avec 2 enfants scolarisés sur le RPI Vitrac Marcolès Saint-Antoine.

\*Le pluvial de Mr GOUZOU à Labrunie est en attente, un échafaudage étant encore en place et ne permettant pas de réaliser les travaux.

\*Cantal Habitat nous informe du départ de Mme VALENCONY. Le logement est donc vacant.

\*Pass Cantal : Ce livret de bons d'achats, d'une valeur de 100.00 €uros, est proposé, par le Conseil Départemental aux familles ayant des enfants âgés de 3 à 17 ans, pour un montant de 8 €uros, afin de financer diverses activités.

\*SOCOTEC : Le rapport concernant la vérification des jeux pour les enfants est conforme aux normes de sécurité actuelles.

\*Compteurs de bâchées défectueux à changer : Un devis a été reçu d'un montant de 700€. Monsieur Jérôme PUECH propose qu'ils soient réalisés par un agent communal technique pour réduire le coût à la collectivité

\*Le rapport du SDIS de Saint-Mamet est à disposition et recense toutes les interventions sur la commune.

\*Parc éolien de « La Luzette » : la date retenue est le vendredi 11 juin 2021 à 18h30 pour une visite entre conseillers municipaux, la plupart n'ayant pu participer à la visite organisée par un technicien de la Société ABO WIND avec les élus de Saint-Mamet et de Boisset.

\*Circuit de randonnée du « Trou du diable » : Monsieur LACOSTE Pierre souligne le manque d'entretien de ce circuit (barrières cassées, accès dangereux, ..)

La Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne » et l'Office du Tourisme seront contactés pour prévoir les actions à mener autour de ce site (entretien, sécurisation de l'accès...)

\*Site de la plage d'Espinet : Dans ce même domaine il est précisé que ce site n'est pas entretenu (herbes hautes) alors que nous entrons dans la période estivale. Cette information sera transmise à la Communauté de Communes ainsi qu'à l'Office du Tourisme.

\*Plan canicule : Un courrier d'information sur les consignes à tenir a été envoyé aux mairies.

\*Terana : En raison des nouvelles normes, les méthodes d'analyse de l'eau vont évoluer.

\*Vernissage « Troupeau de Bâches » : Il aura lieu le 14 juillet

**La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le jeudi 8 juillet 2021 à 20h30**

Fin de séance : 23h15

**- SIGNATURES**

BOUQUIER Marie-Paule	
BONNET Dominique	
PUECH Jérôme	
BROUXEL Claire	
BILBAUT Suzanne	
<del>DELRIEU Bernard</del>	
DE NICOLO Sandrine	
LACOSTE Pierre	
MURATET Nicole	
PRAT Loïc	
TIERLE Jean-Paul	